

LA VISITE D'ÉCHANGE POUR BÉNÉFICIAIRE DES EXPÉRIENCES VOISINES

Communes de Zè et de Toffo, Bénin

Une professionnalisation de la gestion de l'eau impulsée par la décentralisation

La loi 2001-07 du 09 mai 2001 au Bénin confère aux communes la maîtrise d'ouvrage dans le secteur de l'eau. L'application de cette loi implique une professionnalisation de la gestion de l'eau potable conformément à la stratégie nationale de gestion de l'eau potable.

Dès lors, les communes béninoises ont eu besoin d'être accompagnées pour l'organisation de la maîtrise d'ouvrage.

C'est dans ce cadre que Initiative Développement (ID) a décidé d'**accompagner les communes de Zè et de Toffo à mieux jouer leur rôle de maître d'ouvrage en initiant et en mettant en œuvre le Programme d'Appui à la Maîtrise d'ouvrage pour l'eau potable et l'assainissement (PAC-Eau)** par lequel plusieurs actions ont été réalisées dans la période de mars 2007 à juin 2011.

Au nombre des actions menées lors de la mise en œuvre de ce programme figure l'organisation d'une visite d'échange en vue de l'amélioration de la gestion des ouvrages hydrauliques. **C'est cette visite d'échange qui fait l'objet de notre fiche de capitalisation.**

Comment allier professionnalisation et concertation ?

Le processus d'appropriation de la maîtrise d'ouvrage communale dans le secteur de l'eau ne s'est pas opéré au même rythme dans toutes les communes du Bénin. Tandis que certaines communes comme Zè et Toffo éprouvaient de sérieuses difficultés à jouer leur rôle de maître d'ouvrage, d'autres ont misé sur des cadres de concertations pour professionnaliser leur secteur Eau.

La volonté de s'inspirer de ces expériences de professionnalisation réussies justifie l'organisation d'une visite d'échanges dans les communes de Savè et Savalou du département des Collines en République du Bénin.

La visite d'échange avait pour objectif de s'imprégner des expériences des communes du département des collines au Bénin en vue de renforcer la maîtrise d'ouvrage dans les communes de Zè et Toffo.

Les résultats attendus de la visite étaient les suivantes:

- les participants sont informés des expériences de délégation de la gestion des Adductions d'eau Villageoises (AEV) et des difficultés rencontrées ;
- les participants connaissent les conditions d'une bonne gestion des ouvrages hydrauliques ;

Cette visite d'échange d'une durée de 3 jours a été effectuée dans les communes de Savalou et de Savè.

Au total 13 personnes ont participé à cette visite : il s'agissait pour chacune des communes, du chef services technique, du premier adjoint au Maire, de 2 élus communaux. A ces personnes s'ajoutent le secrétaire général de la Mairie de Zè et les membres de l'équipe projet dont le responsable de programme.

La visite d'échange, un instrument pour un public ouvert à la nouveauté et conscient des difficultés de son territoire

Depuis qu'elles sont devenues maîtres d'ouvrage, les communes béninoises ont pris conscience de la nécessité de professionnaliser le secteur de l'eau. Les premières réponses que les autorités communales de Zè et Toffo avaient identifiées en vue d'une meilleure gestion du secteur ont plutôt abouties à des résultats mitigés. L'affermage¹ a timidement démarré et la délégation de la gestion des ouvrages simples² était confrontée au refus catégorique des anciens comités de gestion des points d'eau (CGPE). La concertation entre les différents acteurs de l'Eau était devenue une nécessité en vue de trouver les solutions les plus appropriées aux problèmes qui minent le secteur de l'eau. Informés des avancées des communes de Savalou et de Savè à travers la mise en place de leur cellule communale eau, et conscients que la solution à leurs difficultés se trouve dans la concertation, les Maires de Toffo et de Zè ont autorisé la participation d'une délégation communale à la visite d'échange dans les communes de Savè et Savalou dans le département des Collines.



Les participants lors de la journée d'échange

De l'organisation au déroulement de la visite d'échange

Les premiers contacts pour la visite d'échange furent formels et officiels. Les Maires de Toffo et de Zè ont conjointement adressé un courrier aux maires des communes hôtes pour les informer de la décision de leur conseil communal d'envoyer une délégation pour rencontrer et échanger avec leur cellule communale Eau. Il s'agissait au départ de réunir les cellules communales Eau des deux communes en un lieu. Mais les premières discussions ont permis d'opter pour des visites séparées à l'intérieur de chaque commune.

Les différents échanges entre les maires et les services départementaux Eau des deux départements ont contribué également à faciliter la mobilisation des cellules communales Eau des deux communes. Ce n'est qu'après ces échanges institutionnels que l'organisation pratique a démarré. Elle est gérée par le responsable de Programme PAC-Eau de l'ONG Initiative Développement au Bénin et a consisté dans un premier temps à s'assurer que les cellules communales Eau de Savè et Savalou sont officiellement informées. La date de la visite d'échange a été également retenue de commun accord. Dès lors, les participants des deux communes et l'équipe locale d'ID ont multiplié les rencontres et les échanges en vue de la préparation de la visite et de l'appropriation par tous des objectifs visés. Ces rencontres ont notamment permis de retenir que la visite a pour objectif d'aller constater le modèle de réussite que constitue les communes de Savè et Savalou par rapport à la mise en place et

¹ L'affermage est un type de [contrat](#) dans lequel le propriétaire (bailleur) d'un bien en confie l'exploitation à un fermier. Celui-ci tire sa rémunération du produit de la ferme et verse au propriétaire un fermage (le montant du loyer) dont le montant est convenu à l'avance et indépendant des résultats d'exploitation (le loyer est ferme). Au Bénin, il est relatif à la délégation de la gestion d'un ouvrage d'eau à un exploitant.

² Il s'agit de forage équipé de pompe à motricité humaine utilisé pour l'approvisionnement en eau potable au Bénin

l'animation régulière d'un cadre de concertation des acteurs de l'eau et de l'assainissement. Ces rencontres ont permis également de s'entendre sur le rôle à jouer par chaque membre de l'équipe lors du déroulement de la visite. Les cellules communales Eau des communes hôtes se sont également préparées pour donner satisfaction aux visiteurs sur le plan social et satisfaire leurs attentes.

Dans chaque commune, les points suivants ont meublé le déroulement de la visite d'échange :

- Accueil et présentation des participants
- Rappel des objectifs et résultats attendus de la visite
- Découverte de la cellule communale Eau à travers sa composition et son fonctionnement
- Echange-Débats

De la restitution à l'efficacité de la concertation

Au retour de la visite, une séance de travail est organisée dans chaque commune pour faire le point de la visite d'échange. Cette première séance a permis également de préparer la restitution au conseil communal. Tous les acteurs de chaque délégation communale ont pris part à la restitution au conseil communal.

Les participants ont rendu compte :

- de l'organisation de la visite d'échange
- des résultats obtenus
- des leçons apprises et
- des recommandations

La réaction fut identique au niveau des deux conseils communaux où l'on a retenu d'échanger au prochain conseil sur la mise en place d'une Cellule Communale Eau, hygiène et Assainissement de base. A Toffo, les deux sessions suivantes sont revenues sur le sujet facilitant ainsi la prise de l'arrêté portant composition, attributions et fonctionnement de la CCEHAB en Décembre 2008.

La cellule est coordonnée par la première adjointe au Maire et conformément aux raisons qui ont milité en faveur de sa création, la CCEHAB de Toffo est devenue incontournable dans la gestion du service public de l'eau. Ses membres se réunissent tous les mois et rendent compte trimestriellement des activités menées au conseil communal. L'animation régulière de la concertation à l'intérieur de la CCEHAB a permis d'asseoir la démarche pour la mise en affermage rapide des ouvrages, d'interpeller les délégataires sur la gestion des ouvrages d'eau, de suivre les activités des structures d'intermédiation sociale et de faire régulièrement des recommandations au conseil communal. La concertation des membres de la CCEHAB a été également très utile dans la professionnalisation des réseaux d'adduction d'eau villageoise, dans le suivi de la procédure de passation des marchés de construction d'ouvrage d'eau etc.

La cellule communale Eau et assainissement de Zè a été mise en place un peu plus tard mais les résultats qu'elle a obtenus sont tout autant appréciables que ceux de Toffo



Témoignage de la première adjointe au Maire de Toffo.

« Sans cette visite d'échange, nous n'aurions jamais eu notre cellule communale eau, hygiène et assainissement. Tout le monde peut témoigner de la contribution de la cellule aux résultats obtenus dans le secteur de l'eau. Par nos rencontres régulières, nous avons anticipé plusieurs situations problématiques, fait tellement de propositions au conseil communal. En tout cas, si ça n'existait pas, il fallait à tout prix la créer ».

Leçons apprises

1. **Une visite d'échange n'est pas du tourisme** mais doit s'effectuer dans le but de combler un vide au niveau des visiteurs et de nouer une relation de collaboration/partenariat entre les parties. Il peut permettre d'aller constater des modèles de réussite ou de susciter l'envie dans un groupe.
2. **Tous ceux qui peuvent faciliter l'organisation de la visite d'échange doivent être mis à contribution** : l'Etat, les services déconcentrés, les communes voisines, l'autorité de tutelle, les connaissances, etc. L'organisation d'une visite d'échange nécessite beaucoup de concertation préalable. Une préparation minutieuse est nécessaire aussi bien au niveau de l'équipe visiteuse que de l'équipe hôte. Une répartition claire des rôles des acteurs est également nécessaire
3. **Une délégation très large risque de ne pas être efficace**. Les participants risquent de ne pas partager tous l'objectif de la visite d'échange et l'organisateur passera tout le temps à gérer de petits conflits. Il faut veiller à ce que la délégation soit composée essentiellement des acteurs du secteur. Elle peut être élargie aux organes de prise de décision qui ont un rôle à jouer dans la prise de décision. Pour une visite d'échange dans le secteur de l'eau, la présence de certains participants est nécessaire. Il s'agit du chef service Eau et Assainissement au niveau communal, du Chef service développement local et des élus locaux.
4. **Une visite d'échange sans restitution n'a pas de sens**. Une telle attitude montre tout simplement que la visite n'était pas utile. Une restitution est l'indicateur de l'urgence de la visite et de la volonté de la structure qui se déplace de connaître les résultats en vue de la prise de décisions. En prélude, à la restitution, il est important que les membres de la délégation s'entendent sur les éléments à restituer et les recommandations. Pour que la séance de restitution soit prise au sérieux, il faut convoquer une session spéciale qui débattenne uniquement de ce point. L'arrêté communal confirmant la décision du conseil communal risque de ne pas suffire comme c'est le cas dans la commune de Zè. Si c'est nécessaire, il faudra mettre sur pied un comité communal chargé du suivi de la mise en œuvre de cette décision